



- › **FISCALITÉ:** les nouvelles propositions en matière d'imposition des couples ne sont pas acceptables PAGE 2
- › **ACCORD:** le projet de Forum de commerce et d'investissement avec les Etats-Unis doit encore faire ses preuves PAGE 4
- › **PORTRAIT D'UNE PME:** les machines de chantier de Frutiger, à Winterthour, aplanissent tous les obstacles PAGE 7

EDITORIAL

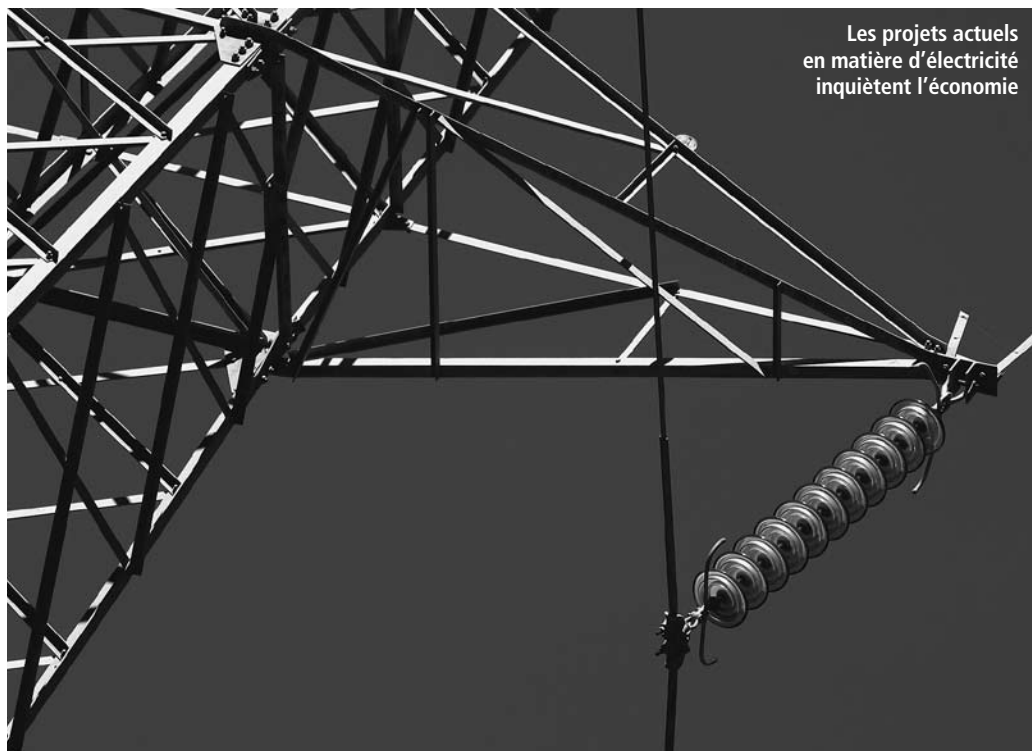
Maintenir le cap

Bonne nouvelle: la Confédération affiche un déficit de 100 millions de fr. en 2005. La conjoncture et les programmes d'allègement, qui commencent à produire leurs effets, expliquent ce résultat. Le Conseil fédéral et la majorité bourgeoise du Parlement méritent notre reconnaissance. La gauche s'insurge contre



Rudolf Ramsauer, directeur

la «frénésie de l'épargne» et le «démantèlement aveugle de l'Etat». Mais notre ministre des Finances a raison de mettre en garde: l'évolution des dépenses, en particulier celle des assurances sociales, est loin d'être maîtrisée. Les programmes d'allègement à eux seuls n'y parviendront pas. Il faudra des réformes structurelles profondes. Le plus dur est donc à venir!



Les projets actuels en matière d'électricité inquiètent l'économie

Electricité: un troupeau de chevaux de Troie?

La loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEl), la modification de la loi sur l'énergie qu'elle implique ainsi que la modification de la loi sur l'électricité ne sont pas acceptables en l'état.

L'idée à l'origine de la libéralisation du marché de l'électricité était claire: le Conseil fédéral considérait l'ouverture comme une mesure destinée à stimuler la croissance. Elle devait dynamiser le marché intérieur de l'électricité et contribuer à relancer l'économie. Or, dans l'intervalle, la loi a évolué dans la direction opposée. Il est question d'introduire de nouvelles subventions afin de créer des emplois protégés dans la production d'énergie proche de l'agriculture. Ces emplois se-

raient financés par le consommateur, à savoir en particulier par les entreprises tournées vers l'exportation et celles à forte intensité énergétique. Même la loi allemande de promotion des énergies renouvelables, régulièrement citée en exemple, épargne les grands consommateurs et les entreprises à forte consommation. La majorité du Conseil national ne semble pas encore s'être rendu compte de l'erreur qui consisterait à supprimer des emplois industriels dans le seul but

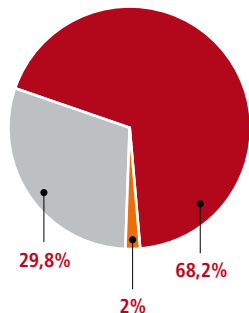
d'encourager une forme de production d'énergie très coûteuse et négligeable du point de vue des besoins énergétiques.

Mauvaise stratégie

La réglementation du monopole du réseau pose également problème. Proposée par le Conseil fédéral et le Conseil national, elle cimenterait non seulement des structures dépassées dans l'approvisionnement, mais elle ne prévoirait pas d'incitations en

STATISTIQUES

Part des secteurs au PIB (2003)



■ Agriculture
■ Industrie et construction
■ Services (commerce inclus)

Source: Compte de production de la Suisse, résultats provisoires 2003 et définitifs 2002, OFS 2005

SUITE EN PAGE 2

SUITE DE LA PAGE 1

vue d'améliorer l'efficacité et récompenserait les entreprises électriques qui seraient en mesure, en travaillant bien leur comptabilité, d'afficher des coûts élevés. Il est aussi malheureux que l'on ne se soit pas inquiété des coûts provoqués par une telle réglementation. Le législateur tranche des questions dont les conséquences négatives ne sont pas prévisibles. Au lieu de dynamiser le secteur souhaité, il aboutirait au résultat contraire. *economiesuisse* a soumis des ébauches de solutions au Parlement qui ont fait leurs preuves dans d'autres pays. L'introduction d'un étalonnage des prix du réseau en est un exemple.

Le fait, connu depuis peu, selon lequel la Suisse devra dorénavant acquérir aux enchères les droits d'importation d'électri-

«IL FAUT EMPÊCHER CETTE ÉVOLUTION PAR TOUS LES MOYENS»

city de France et d'Allemagne constitue un nouveau casse-tête. Une ordonnance de l'UE exige en effet la mise aux enchères de droits d'acheminement en cas d'insuffisance des capacités aux frontières nationales. Ainsi qu'on l'a appris à la fin décembre 2005, le prix de l'électricité suisse de 15 centimes par kWh en moyenne aujourd'hui, risquerait de passer à 20 centimes. Pour la Suisse, qui importe de plus en plus d'électricité, une augmentation des prix aussi massive pourrait devenir un problème important. Il faut empêcher cette évolution par tous les moyens. Les instruments susceptibles de résoudre la situation sont la loi - à réviser - sur l'électricité, et la réglementation bilatérale entre l'UE et la Suisse en préparation dans le domaine des droits de passage. La balle est dans le camp du Parlement. ■

Pour tout renseignement complémentaire:
urs.naef@economiesuisse.ch

Imposition des couples: mauvaises propositions

La consultation sur l'imposition des couples mariés s'est achevée en décembre. Si la nécessité d'une intervention n'est pas discutable, aucune proposition acceptable n'est encore en vue.

Supprimer la pénalisation du couple - traiter toutes les familles de la même manière !



Les mesures soumises à consultation en septembre 2005 en matière d'imposition des couples prévoient un processus de réforme en deux étapes. Dans un premier temps, il s'agit d'atténuer la pénalité du mariage pour les couples mariés. Quant au modèle de réforme à proprement parler, il ferait l'objet d'une décision ultérieure. Une réforme plus fondamentale, comme le passage à la taxation individuelle, ne semble pas réalisable à court terme.

Projet pour les couples à double revenu

Le projet se concentre exclusivement sur l'abolition du traitement inégalitaire et anticonstitutionnel réservé aux couples à deux revenus par rapport aux concubins dans la même situation. Il propose une nouvelle réglementation de la déduction qui permettrait de déduire jusqu'à 50 % du revenu le moins élevé des époux, mais au maximum 55 000 francs. Le montant actuel déductible de 7600 fr. serait conservé à titre de minimum.

Défavorable aux personnes seules et aux familles

Dans sa réponse à la procédure de consultation, *economiesuisse* a jugé la proposition inapplicable. Elle allégerait certes le sort des couples à deux revenus. Mais en même temps, les charges supplémentaires qu'il entraînerait pour les personnes seules créeraient de nouvelles discriminations contraires à la Constitution. Ce serait particulièrement flagrant dans le cas des hauts revenus: ainsi, un couple à deux revenus répartis à égalité et percevant 200 000 francs paierait trois fois moins d'impôt fédéral direct qu'une personne seule avec le même revenu. Les couples percevant un seul revenu seraient eux aussi défavorisés: ils devraient payer deux fois plus d'impôts pour le même revenu. Enfin, la progressivité de l'impôt des personnes seules et des couples non mariés s'accroîtrait, ce qui pose problème.

Absence de vue d'ensemble

Il faut se souvenir qu'une série d'interventions exigeant des me-

sures fiscales et de politique familiale aux conséquences financières inacceptables pour les pouvoirs publics et l'économie sont pendantes au Parlement. Mais les mesures immédiates concernant les couples mariés ne peuvent même pas être considérées comme un début de réponse ou de solution.

Imposition équitable des couples

Du point de vue de l'économie, il convient de mettre en oeuvre une imposition des couples équitable, qui mette tous les types de famille sur un pied d'égalité et ne débouche pas sur de nouvelles formes de subventions. La solution la plus réaliste à l'heure actuelle serait un modèle de *splitting*. Et si le souhait existe, il faudrait garder ouverte l'option d'une imposition individuelle. ■

Pour tout renseignement complémentaire:

brigitte.lengwiler@economiesuisse.ch

Taux d'imposition partielle: des hypothèses réalistes, svp

L'atténuation de la double imposition économique est au coeur de la réforme de l'imposition des entreprises. Une imposition partielle de 30% au maximum paraît adéquate en Suisse.

On parle de double imposition économique injustifiée lorsque la charge frappant la société et l'actionnaire est plus grande que celle à laquelle est soumis un indépendant. Le cas se produit en Suisse pour les bénéfices distribués des sociétés de capitaux qui sont intégralement taxés deux fois, une fois auprès de la société qui distribue les bénéfices et une seconde fois auprès de l'actionnaire.

Les calculs de l'administration

Le Conseil fédéral développe un argument selon lequel l'imposition partielle à 80% des dividendes au niveau de la Confédération supprimerait la double imposition économique. Il fonde son affirmation sur les calculs de l'Administration fédérale des contributions (AFC), qui utilise les taux de fiscalité marginale de l'impôt sur le revenu. Comme de simples calculs effectués après coup par un spécialiste fiscal d'une banque cantonale le montrent, ces taux sont de l'ordre de 35% à 43%, ce qui dé-

passé de loin les taux effectifs payés par le contribuable.

Même dans l'hypothèse d'un revenu élevé de quelque 300 000 francs (cf. graphique), les dividendes devraient être totalement exonérés dans de nombreux cantons pour qu'au bout du compte, le dividende versé à un actionnaire individuel soit soumis au même traitement fiscal que le revenu identique du chef d'une entreprise de personnes. L'impôt sur le bénéfice prélevé d'abord auprès de l'actionnaire correspond déjà à l'impôt sur le revenu de l'entrepreneur individuel, voire le dépasse (par exemple cantons d'Appenzell-Rhodes intérieures et des Grisons). Dans ces cas, même une pleine exonération des dividendes ne saurait rétablir la neutralité fiscale souhaitée. Si le revenu est plus bas, ce qui devrait souvent être le cas, l'allègement nécessaire est encore plus fort, du fait que l'impôt sur le bénéfice reste proportionnellement le même si l'impôt sur le revenu chute beaucoup.

Comme le montre l'exemple cité, un taux d'imposition de 30% au maximum serait justifié pour tous les chefs-lieux de cantons. Cela dit, les cantons restent naturellement souverains en matière de barèmes. Il n'est donc pas étonnant que le canton de Glaris ait opté récemment pour une imposition partielle de 30%. De nombreux cantons connaissent aujourd'hui déjà le taux de 50%. Non seulement la proposition du Conseil fédéral est insuffisante sous l'angle de la croissance et de l'emploi, mais elle n'atténue pas suffisamment la double imposition économique. Une approche fondée sur des taux de fiscalité marginale théoriques ignore totalement les réalités. Même dans la commune de Suisse qui connaît les impôts les plus élevés, la charge fiscale effective pour un revenu de 500 000 francs est plus faible.

Compléments d'information:
frank.marty@economiesuisse.ch

VISITE EN INDE

Améliorer le climat des affaires

Une délégation économique, emmenée par Alexandre Jetzer, membre du conseil d'administration de Novartis, a accompagné Joseph Deiss en Inde du 18 au 23 janvier. La mission visait à tisser des liens avec des représentants du gouvernement et de l'économie indiens et à aborder des problèmes actuels de relations éco-



Le conseiller fédéral Deiss inaugure un nouveau centre de recherche de ABB à Bangalore. A droite : Richard Friedl, ABB.

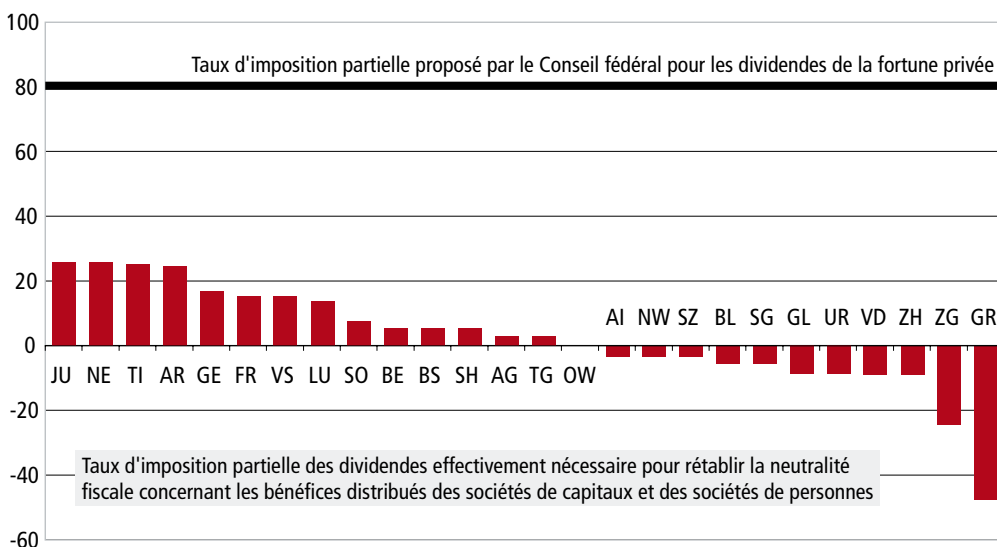


Alexandre Jetzer, responsable de la délégation économique, devant l'organisation faitière des Chambres de commerce indiennes, FICCI.

nomiques. A Calcutta, la délégation a assisté au Partnership Summit de l'organisation faitière de l'économie indienne CII. A Bangalore, le conseiller fédéral Deiss a inauguré un nouveau centre de recherche mondial de ABB. Le programme prévoyait également une visite de la société Bühler, qui s'étend en Inde, et une rencontre avec Kamal Nath, le ministre de l'industrie et du commerce indien à New Delhi. A cette occasion, M. Deiss a exposé les problèmes qui concernent le système fiscal, les tarifs douaniers et la mise en œuvre de la propriété intellectuelle en Inde. Dans l'ensemble, les participants ont pu constater le développement rapide de l'économie indienne. Ils ont également vu que les obstacles perdurent dans les infrastructures et l'administration.

Compléments d'information:
urs.rellstab@economiesuisse.ch

SUPPRESSION DE LA DOUBLE IMPOSITION: À QUEL NIVEAU? Hypothèse: revenu de 300 000 francs. Taux d'imposition partielle.



Sources: Fiscaliste des banques cantonales (impôts sur le revenu), projet de réforme de l'imposition des sociétés II soumis à consultation (taux d'impôt sur le bénéfice, fixation du niveau de neutralité selon le projet de l'AFC)

Accord avec les USA: tester notre volonté d'ouverture

Les relations avec les Etats-Unis montreront la volonté d'ouverture de notre pays. Il est important que le nouveau « forum de commerce et d'investissement » se fixe des objectifs ambitieux.

Vu la faiblesse actuelle de l'OMC, il ne faut pas rater l'occasion de s'intégrer dans le réseau de plus en plus dense des accords de libre-échange. Et d'éviter ainsi une discrimination indirecte potentiellement importante si les Etats-Unis devaient signer des accords avec des tiers.

Les milieux économiques ont exposé leur position au Conseil fédéral. Ils veulent pouvoir tabler sur une politique d'ouverture résolue.

Les dernières discussions ont montré qu'à l'exception de l'agriculture, il n'y a pas de difficultés insurmontables. Compte tenu des changements auxquels l'agriculture est confrontée, il devrait aussi être possible de trouver des solutions dans ce domaine. Pourtant, le Conseil fédéral a abandonné l'idée de négocier un accord de libre-échange.

La volonté commune des Etats-Unis et de la Suisse de négocier des améliorations concrètes pour les entreprises au sein d'un « forum de commerce et d'investissement » est positive. Toutefois, les effets sur la croissance d'un accord de libre-échange ne peuvent être pleinement exploités. Le programme de travail, en voie d'élaboration, montrera le degré d'ambition avec lequel l'ouverture est visée. ■



L'accord n'est pas encore finalisé

gramme de travail, en voie d'élaboration, montrera le degré d'ambition avec lequel l'ouverture est visée. ■

Compléments d'information:
thomas.pletscher@economiesuisse.ch

Révision du droit de la société

En révisant le droit de la société anonyme, il faudra penser à maintenir une souplesse statutaire, voire la renforcer.

Le Conseil fédéral a ouvert en décembre 2005 une procédure de consultation sur la révision du droit de la société anonyme et du droit comptable. Le projet vise les quatre objectifs principaux suivants:

- Améliorer le gouvernement d'entreprise
- Adapter les structures du capital
- Moderniser les règles régissant l'assemblée générale
- Réformer le droit comptable

En tant qu'élément d'un régime économique libéral, le droit de

la société anonyme constitue un important facteur de la compétitivité internationale de la place économique suisse. Le droit suisse de la société anonyme se caractérise par la flexibilité statutaire et la liberté d'action des entreprises. Il importe de préserver ces caractéristiques, voire de les étendre lorsque c'est possible. Il y a donc lieu en principe de saluer les propositions d'assouplissement des structures du capital et de modernisation des règles régissant l'assemblée générale.

Certaines propositions sont néanmoins contestables et inu-

tiles, comme par exemple l'abolition de l'action au porteur ou de la représentation de l'actionnaire par le dépositaire et par les organes de la société. Dans le domaine du gouvernement d'entreprise, il s'agit d'éviter des excès réglementaires. Dans le droit comptable, il y a lieu d'examiner les modifications proposées, notamment en matière de neutralité fiscale et de sécurité juridique, ainsi que certains éléments contradictoires. ■

Compléments d'information:
urs.furrer@economiesuisse.ch

COUP DE PROJECTEUR SUR NOS MEMBRES

FH – LA FÉDÉRATION HORLOGÈRE

Fondée en 1924, la Fédération de l'industrie horlogère suisse (FH) compte aujourd'hui plus de 500 membres, soit plus de 90 % de l'ensemble des fabricants suisses d'horlogerie.

■ La première mission de la FH consiste à assurer des conditions-cadre favorables aux exportations horlogères suisses, sachant que près du 95 % de la production part à l'étranger. Cet objectif passe par la diminution ou la suppression des droits de douane et la simplification des formalités d'importation. La FH est particulièrement active à l'égard de pays comme la Chine, l'Inde ou la Russie et de l'Amérique latine.

■ La FH s'engage aux côtés de ses membres dans la lutte contre la contrefaçon, en travaillant à convaincre les autorités d'introduire des lois efficaces. Elle doit aussi s'assurer que les autorités judiciaires et administratives collaborent à la mise en œuvre des lois et que les textes soient appliqués. En plus, la FH organise des opérations sur les différents marchés mondiaux de façon à saisir les copies et à les détruire.

■ La FH est active en matière de relations publiques et constitue une plate-forme d'information pour les médias du monde entier (presse écrite, TV, radio) qui souhaitent obtenir des informations sur l'horlogerie suisse.

Outre ces trois activités importantes, la FH offre aussi des services personnalisés à ses membres dans les domaines juridique, économique, commercial et technique.

De même, elle agit en tant qu'interlocuteur privilégié vis-à-vis des autorités, des médias et du public en général, en Suisse et dans le monde. Elle dispose notamment pour cela de deux bureaux permanents basés à Hong Kong et au Japon.

Compléments d'information:
www.fhs.ch

Cadre éducatif unique

Le fédéralisme suisse a produit 26 systèmes éducatifs différents. Si cette diversité présente certains avantages, elle comporte aussi des inconvénients, par exemple en cas de déménagement.



Les nouveaux articles constitutionnels profiteront à tous ceux qui doivent se former

Les nouveaux articles constitutionnels sur la formation abolissent ces obstacles. Les travaux parlementaires, qui ont duré huit ans, avaient pour but d'harmoniser les systèmes scolaires et de créer un cadre éducatif uniforme. Tous les articles de la Constitution fédérale relatifs à la formation ont été remaniés à cette fin. A l'avenir, les cantons seront tenus de rapprocher leurs divers

systèmes éducatifs et de les coordonner. La Confédération se voit attribuer une compétence subsidiaire lui permettant d'intervenir lorsque les efforts des cantons échouent. La compétence de la Confédération se limite aux principaux points du système éducatif: début de la scolarité et scolarité obligatoire, durée, objectifs, passage d'un niveau d'enseignement à l'autre et reconnaissance

des diplômes. Les nouveaux articles constitutionnels sur la formation renforcent le cadre éducatif de la Suisse dans la concurrence internationale. Ils méritent donc le soutien de l'économie. Le peuple se prononcera sur ce thème le 21 mai 2006. ■

Compléments d'information:
damien.cottier@economiesuisse.ch

Les investissements de R&D

Les dépenses de l'économie privée suisse pour la (R&D) augmentent. Comme la part des mandats externes.

Les dépenses consacrées à la recherche et au développement aujourd'hui façonnent la compétitivité future des entreprises suisses. Les projets sont menés pour une part à l'intérieur même de leurs bâtiments (R&D intra-muros). Entre 2000 et 2004, ces investissements ont augmenté de 18% pour atteindre 9659 millions de francs.

D'autre part, les entreprises confient aussi des mandats de recherche à des entreprises ou des instituts tiers. Au cours de la période examinée, ces dépenses extra-muros ont plus que



Chercheur en Suisse ou à l'étranger ?

doublé, passant de 1787 millions à 4046 millions de francs.

L'augmentation des dépenses de R&D va de pair avec un besoin accru en personnel hau-

tement qualifié. En 2004, les entreprises privées comptaient 37'819 personnes occupées dans ce secteur. Sur ce total, près d'une personne sur deux est au bénéfice d'un diplôme universitaire. Cette évolution démontre que les investissements financiers dans le capital humain et dans des structures performantes du secteur de l'éducation revêtent une grande importance. ■

Compléments d'information:
rudolf.walser@economiesuisse.ch

LA COLONNE DE BRUXELLES

Sous le signe de la modestie

A la fin de l'année dernière, l'adoption in extremis du budget européen pour la période 2007-2013 a amené un peu d'optimisme à Bruxelles et dans les chancelleries de l'UE. Après 2005 qui restera une année noire dans son histoire politique et qui l'a fait basculer dans le doute existentiel, l'Europe avait besoin d'un succès pour croire à nouveau en son destin. Une brise d'espoir souffle donc sur l'UE, mais elle reste légère. Sous la présidence autrichienne, le semestre débute donc avec une modestie et un réalisme inhabituels. A juste titre. Car l'accord sur les perspectives financières, aussi nécessaire soit-il, n'apporte pas de solution aux problèmes majeurs. En particulier, il n'entraîne pas le nécessaire achèvement du marché intérieur qui marque le pas, modérant ainsi les perspectives de croissance. Il ne contraint pas non plus à moderniser des institutions anachroniques, qui compliquent l'intégration des nouveaux Etats membres et la venue des prochains. Ce sont



Florent Roduit,
délégué à
Bruxelles

donc justement ces sujets que le Chancelier Schüssel a communiqué vouloir empoigner, en se gardant bien toutefois d'éveiller des attentes concrètes excessives. Il faut ajouter que les élections parlementaires d'automne en Autriche ne favorisent pas une prise de risque sur les questions les plus controversées. De son côté, l'économie, par la voix de l'UNICE, insiste pour que sur la lancée des négociations de l'OMC à Hong-Kong, l'UE développe une stratégie commerciale qui permette vraiment de défendre ses intérêts offensifs dans le secteur industriel et dans le domaine des services. ■

Compléments d'information:
florent.rodut@economiesuisse.ch

Felschlösschen: économies profitables à l'environnement

L'entreprise de boissons Felschlösschen SA réalise de nombreux investissements qui prouvent qu'elle a le sens d'une politique d'entreprise durable. L'AEnEC est son partenaire.



Siège principal de Felschlösschen à Rheinfelden

Pour Felschlösschen, dont le siège principal est à Rheinfelden, la protection de l'environnement fait partie intégrante de la politique d'entreprise. Depuis 1975 déjà, la brasserie produit sa chaleur avec du gaz naturel et elle couvre aujourd'hui environ 15% de ses besoins avec du biogaz neutre en CO₂. Felschlösschen a été la première brasserie suisse à obtenir la certification ISO en 2003 pour sa qualité et son respect de l'environnement. En participant au programme de l'Agence de l'énergie pour l'économie, l'entreprise se fixe des objectifs clairs: amélioration de l'efficacité énergétique et réduction librement consentie des émissions de CO₂. Cette action se traduira par l'exonération de futures taxes si l'entreprise atteint ses objectifs.

Ces trois dernières années,

l'entreprise a investi plus de 120 millions de francs dans tous les secteurs d'activité, de la formation du personnel aux équipements des 23 lieux de production et centres de distribution en passant par l'optimisation du secteur des transports. Les résultats sont parlants: le renouvellement du parc des véhicules a eu pour effet une réduction substantielle des émissions de substances nocives. Le remplacement des voitures personnelles a réduit la consommation de carburants de 16%. De plus, les transports par rail permettent d'économiser chaque année 1100 voyages par camion. Sur le site de Rheinfelden, avec l'intégration de l'ancienne brasserie Salmen/Cardinal, un investissement de 30 millions de francs a permis d'économiser 10% d'émissions de CO₂. En outre, en 2004, l'en-

treprise a consommé près de 20% d'eau et de chaleur de moins qu'en 2002 et 13% d'électricité de moins.

Nouveaux progrès jusqu'en 2010

Pour l'année en cours, des améliorations sont surtout prévues dans la production. Les économies de combustible qui en résulteront sont de l'ordre de quelque 150 000 litres de mazout par an. Thomas Janssen, responsable de la division technique et environnement, souligne que les investissements n'ont pas été réalisés uniquement pour réduire les émissions de CO₂, mais les résultats montrent que l'entreprise est sur la bonne voie. ■

Pour tout complément d'information:
www.enaw.ch

Massive hausse des droits d'auteur

ProLitteris propose de relever les tarifs des photocopies - parfois jusqu'à 150 pour cent.

Les tarifs de droits d'auteur sur les photocopies (GT 8) et sur les copies électroniques (GT9) expirent à fin 2006. Les sociétés de gestion, emmenées par ProLitteris, ont donc engagé de nouvelles négociations. En ce

qui concerne le tarif des photocopies, la demande porte sur une augmentation de 10% des taxes forfaitaires. Pour les copies électroniques, ProLitteris souhaite que suivant les branches, les entreprises paient à

l'avenir environ 80 à 150% de plus. Les associations utilisatrices rejettent ces exigences infondées. ■

Compléments d'information:
urs.furrer@economiesuisse.ch

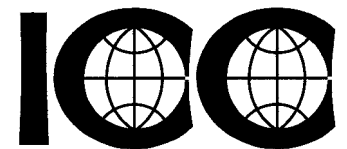
ICC

Procédure de conciliation alternative

Les tribunaux arbitraux, qui prennent des décisions contraignantes sur les différends commerciaux, constituent l'une des activités les mieux connues d'ICC. Au cours de ces dernières années, ICC a codifié d'autres procédures de conciliation qui permettent aux entreprises de résoudre des conflits à l'amiable grâce à des règles de négociation.

L'avantage de telles solutions réside dans leur efficacité, leur confidentialité et leur souplesse. Les règles d'ICC en matière de conciliation (les «green rules») laissent aux parties le choix de la formule de règlement (la médiation, la consultation d'un tiers pour avis ou le recours à un groupe d'experts) et permettent de nommer librement des tiers neutres. La propension au consensus des parties impliquées est un préalable à de telles procédures.

ICC Switzerland a invité des avocats, ainsi que des connaissances et des utilisateurs issus des entreprises et des milieux



académiques à échanger leurs expériences sur ces «green rules».

Les participants ont souligné les avantages de ces règles, en particulier pour les différends financiers, dans le cas de grands projets de construction et dans le commerce de biens internationaux. Ils ont aussi mis en exergue les particularités des différentes procédures. ■

Pour tout complément

d'information:

thomas.pletscher@economiesuisse.ch
www.iccwbo.org/index_adr.asp

Les nouveaux
«SR 3000 TIGER»
seront construits
à 30 exemplaires
par an



Urs et Jürg Frutiger au siège de leur entreprise à Winterthour



Une installation de lavage de pneus «Moby-Dick»-pour camions.

Décaper, niveler, nettoyer

L'entreprise familiale Frutiger, à Winterthour, vise les niches. Et avec succès: elle est à la pointe sur le marché des machines pour l'extraction et les installations de lavage de pneus.

Ayant débuté en 1957 en tant que petite entreprise de construction de machines, Frutiger est aujourd'hui l'un des leaders mondiaux de la branche avec un chiffre annuel de 20 millions de francs et 90 collaborateurs. Alors que son fondateur, Edwin Frutiger, avait mis l'accent sur le lancement de l'entreprise, ses deux fils Jürg et Urs Frutiger ont amorcé en 1994 une stratégie d'expansion. «Nous voulions nous concentrer sur deux créneaux dans la branche de la construction, mais être un leader mondial dans ces domaines», se souvient Urs Frutiger. «En outre, nous voulions avoir sous contrôle toute la chaîne de création de valeur, de l'idée de base à sa mise en oeuvre, puis au service à la clientèle et aux réparations.» Ce service intégré est particulièrement important dans la branche de la construction, où les contacts personnels jouent un grand rôle.

Des monstres de 40 tonnes

Les imposantes décapeuses à chenilles d'un poids de 40 tonnes

sont utilisées sur les chantiers, dans les carrières, dans les briqueteries ou dans l'extraction de charbon à ciel ouvert. Leur charge possible sur une benne peut aller jusqu'à 30 tonnes. Fru-

FRUTIGER VEUT AUGMENTER D'ICI 2008 SA CAPACITÉ DE PRODUCTION

tiger fabrique aujourd'hui environ dix de ces machines par an. «La capacité de production doit être portée à 30 modèles par an d'ici à 2008», précise Urs Frutiger. Ces machines seront vendues dans un premier temps dans l'espace germanophone ainsi qu'en France et en Italie, puis plus tard en Amérique et en Asie. «Pour faire connaître nos appareils de terrassement spéciaux, nous disposons aussi de 21 décapeuses à chenilles que nous louons.»

Le but de l'entreprise pour 2006 est d'implanter sur le marché le «SR 3000 TIGER» lancé en août de l'année dernière. L'appareil coûte environ 750 000

francs. Les différents éléments, achetés auprès de fournisseurs, sont montés à Winterthour. «Il s'agit d'une machine universelle. Avec un seul de ces appareils, un collaborateur est à même d'accomplir quatre types de travaux: décapier, charger, transporter et mettre en place/monter», explique Urs Frutiger.

Les lois exigent des camions propres

Le deuxième pilier de l'entreprise, ce sont les installations de lavage de pneus. Ces installations mobiles peuvent être mises

en place aux sorties de chantiers, à proximité d'installations industrielles ou de dépôts. Elles permettent de nettoyer les roues et le châssis des camions avant qu'ils ne reprennent les routes publiques. Les lois sur la construction exigent parfois de telles mesures. Les différents modèles offerts sous le label «Moby Dick» sont produits en Tchéquie. En 2003, Frutiger a reçu commande d'une installation de lavage des chars de l'armée française près de Reims. 2006 doit être l'année d'une percée sur le sol américain. Seule l'armée suisse ne s'est pas encore intéressée à «Moby Dick». «Chez nous, les chars sont encore nettoyés au jet par les recrues...» ■

Pour tout complément d'information:

www.frutiger.ch

TROIS SOUHAITS DE POLITIQUE ÉCONOMIQUE

- 1 LIBRE CIRCULATION DES MARCHANDISES**
«Libre circulation des marchandises avec les pays voisins. Moins de formalités coûteuses de dédouanement liées aux heures d'ouverture»
- 2 PLUS DE LIBERTÉ**
«Plus grande liberté d'action des entreprises par la réduction rapide et massive des prescriptions et des entraves étatiques»
- 3 APPRENTISSAGE DES LANGUES ÉTRANGÈRES**
«Enseignement scolaire des langues davantage axé sur la pratique»

Climat: 500 mio disponibles

La Fondation Centime Climatique veut réduire les émissions de CO₂. Des projets peuvent lui être soumis jusqu'à fin mars.

La Fondation Centime Climatique s'est engagée vis-à-vis de la Confédération à prouver, d'ici à la mi-2007, qu'elle réduira les émissions annuelles de CO₂ en Suisse de 0,2 million de tonnes au moins au cours de la période 2008-2012. Elle dispose de 500 millions de francs environ jusqu'en 2012 pour soutenir des projets dans les catégories suivantes:

- Carburants: amélioration de l'efficacité, carburants renouvelables, transfert et évitement du trafic
- Chaleur air/eau: amélioration de l'efficacité, chaleur issue d'énergies renouvelables
- Chaleur industrielle: amélioration de l'efficacité, chaleur issue



On cherche des idées efficaces pour réduire les émissions de CO₂.

d'énergies renouvelables.

- Utilisation de la chaleur d'échappement (en provenance de stations d'épuration, par exemple.)

Les projets dans les domaines des énergies non renouvelables, de l'électricité ainsi que de la recherche et du développement sont exclus.

Dès maintenant et jusqu'au 31 mars 2006, il est possible de déposer des projets de manière volontaire et sans engagement auprès de la Fondation, à condition qu'ils visent un objectif de réduction de 200 tonnes de CO₂

par an au moins. Les projets n'atteignant pas ce volume minimal peuvent participer à un programme d'investissement, dans le secteur du bâtiment par exemple. Une somme de vingt millions de francs environ sera disponible à cet effet chaque année. ■

Renseignements et annonces:
www.klimarappen.ch

CONFERENCE

European Business Summit à Bruxelles

Le quatrième Sommet européen des affaires «Building a Europe of excellence: turning knowledge into growth» aura lieu les 16 et 17 mars à Bruxelles. Une semaine avant la réunion de printemps du Conseil européen, les représentants des 25 gouvernements nationaux, plus de 1500 leaders de l'économie et décideurs politiques de l'EU se retrouveront pour s'entretenir sur la stratégie de Lisbonne et les solutions pour davantage de croissance et d'emploi.

Les membres d'économie-suisse bénéficient d'une réduction de 50% sur les prix d'entrée (490 € au lieu de 980 €). ■

Pour s'inscrire:
www.ebsummit.org/

IMPRESSUM

Editeur: economiesuisse, Fédération des entreprises suisses

Rédacteur responsable: Vincent Simon; Adresse: Carrefour de Rive 1, CP 3684, 1211 Genève 3

Tél. 022 786 66 81, Fax 022 786 64 50; E-Mail: vincent.simon@economiesuisse.ch; Web: www.economiesuisse.ch

Modifications d'adresses: chantal.bolle@economiesuisse.ch; Fréquence de parution: 10 x par an

Réalisation: Layout88 GmbH, 8008 Zürich; Impression: Imprimerie du Démocrate, Delémont

COMMANDE DE DOCUMENTATION (compléter et faxer au 022 786 64 50)

- | | | |
|---|---|---|
| <input type="checkbox"/> newsletter
Destinée aux dirigeants et aux cadres de l'économie, aux médias et au monde politique. Mensuelle, gratuite. | <input type="checkbox"/> Politique suisse de formation, de recherche et de technologie.
Perspectives à l'horizon 2007. Gratuit. | <input type="checkbox"/> Universités et société de l'information. Comparaison de cinq instituts leaders et enseignements pour la Suisse.
Fr. 20.- + TVA et port; téléchargeable gratuitement sur www.economiesuisse.ch/f |
| <input type="checkbox"/> Courriel hebdomadaire
Informations hebdomadaires par courrier électronique, gratuit. | <input type="checkbox"/> Concept fiscal
Propositions de l'économie en vue du renouvellement du régime financier; 32 pages, Fr. 10.-. | <input type="checkbox"/> Politique économique suisse 2005
Perspectives et points clés de politique économique. Fr. 50.- + TVA et port. Téléchargeable gratuitement sur www.economiesuisse.ch/f |
| <input type="checkbox"/> Portrait d'économiesuisse
Domaines d'activités, prestations et objectifs de la Fédération des entreprises suisses, gratuit.. | <input type="checkbox"/> Le gouvernement d'entreprise en Suisse
Rapport du prof. Karl Hofstetter. Existe en français, allemand, anglais, Fr. 40.- + TVA et port. | <input type="checkbox"/> Concept des dépenses
Contribution de l'économie au débat sur les finances publiques Fr. 30.- + TVA et port. Téléchargeable gratuitement sur www.economiesuisse.ch/f |
| <input type="checkbox"/> «dossierpolitique»
Informations hebdomadaires (envoi par courrier, même contenu que le courriel). Gratuit. | <input type="checkbox"/> Dynamique fiscale et concurrence internationale.
Disponible en français et en allemand. Fr. 40.- + TVA et port. Téléchargeable gratuitement sur www.economiesuisse.ch/f | |
| <input type="checkbox"/> Swiss Code of Best Practice
Corporate Governance, en français, anglais, allemand. Gratuit. | | |

COMMANDE MODIFICATION D'ADRESSE

NOM

ENTREPRISE

PRÉNOM

RUE

FONCTION

N° POSTAL / LIEU

E-MAIL

CONSULTATIONS

24 février 2006

Cession de la participation de la Confédération dans Swisscom
contact: thomas.pletscher@economiesuisse.ch

28 février 2006

Modification du code des obligations (Loyers).
contact: urs.furrer@economiesuisse.ch

24 mars 2006

Protocole de l'ONU relatif à la discrimination des femmes.
contact: thomas.pletscher@economiesuisse.ch

20 avril 2006

Loi fédérale sur les privilèges, les immunités et les facilités, ainsi que sur les aides financières accordés par la Suisse en tant qu'Etat hôte. Loi fédérale sur l'Etat hôte (LEH).
contact: gregor.kuendig@economiesuisse.ch

28 avril 2006

Révision du droit de la société anonyme et du droit comptable dans le Code des obligations
contact: thomas.pletscher@economiesuisse.ch ou urs.furrer@economiesuisse.ch

Les membres souhaitant participer à une consultation peuvent demander le matériel à economiesuisse.